

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Participation du Conseil départemental au budget 2018 de fonctionnement de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

-d'attribuer à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne-Valabre au titre de la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en qualité de membre adhérent une contribution 2018 d'un montant de 206 874 €

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Monsieur GÉRARD ne prend pas part au vote

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**